

Page : 1/13

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****- 1.1 Identificateur de produit****- Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST****- Numéro d'article : 1002308634251****- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****- Restrictions d'utilisation :**

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

- Emploi de la substance / de la préparation Nettoyant**- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****- Producteur/fournisseur :**

HERSTELLER:

Stockmeier Chemie GmbH & Co. KG
Am Stadholz 37
33609 Bielefeld
Germany

LIEFERANT:

Miele & Cie. KG
Carl-Miele-Straße 29
33332 Gütersloh
Germany
Tel: 0800 22 44 644

Steelco S.p.A.
Via Balegante 27,
31039 Riese Pio X (TV)
Italy
Tel: +39 0423 7561

- Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

pour la Belgique: Centre Antipoisons : ligne d'urgence +32 (0) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**- 2.1 Classification de la substance ou du mélange****- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- 2.2 Éléments d'étiquetage**- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant****- Pictogrammes de danger néant****- Mention d'avertissement néant****- Mentions de danger néant****- Indications complémentaires:**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.2 Mélanges**

- **Description :**

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux (solution dans l'eau).

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥2,5-<10%
CAS: 85586-07-8 EINECS: 287-809-4 Reg.nr.: 01-2119489463-28	Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318:C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	<2,5%
CAS: 103818-93-5 Polymer	Alcools, C9-11, éthoxylés propoxylés 	≤2,5%

- **SVHC**

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration ≥ 0,1 % conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

- **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

- **Composition / informations sur les composants**

Composants selon le règlement relatif aux détergents (648/2004/CE):

< 5 % agents de surface non ioniques,

< 5 % d'agents de surface anioniques

Parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **après contact avec la peau :** Rincer à l'eau.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 2)

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction du feu à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Adapter l'équipement de protection au feu environnant.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer les canalisations, l'eau de ruissellement ni les nappes d'eau souterraines.

Informer les autorités compétentes en cas de déversement de quantités importantes.

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, La terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer le matériel contaminé en tant que déchet conformément au point 13.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

- Préventions des incendies et des explosions:

Respect des règles générales de prévention des incendies dans l'entreprise.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage : Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 3)

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Respecter les lois et les prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses pour l'eau.
Conserver dans l'emballage de livraison ou dans des récipients en PE.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Protéger contre le gel.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VLEP	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm
------	---

- **DNEL**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	DNEL (population)	6,25 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	101,2 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux)
		67,5 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Oral	DNEL (population)	24 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Dermique	DNEL (worker)	4.060 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	2.440 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	285 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	85 mg/m ³ (Effets systémiques à long terme)

122-99-6 2-phénoxyéthanol

Oral	DNEL (population)	9,23 mg/kg bw/day (Aiguë - effets systémiques)
		9,23 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Dermique	DNEL (worker)	20,83 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
	DNEL (population)	10,42 mg/kg bw/day (Effets systémiques à long terme)
Inhalatoire	DNEL (worker)	8,07 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques + locaux)
	DNEL (population)	2,41 mg/m ³ (Long terme - effets systémiques + locaux)

497-19-8 carbonate de sodium

Inhalatoire	DNEL (worker)	10 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)
	DNEL (population)	5 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux)

- **PNEC**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	PNEC oral	56 mg/kg (Nahrung) (Secondary poisoning)
	PNEC aqua	1,1 mg/l (eau douce)
		0,11 mg/l (eau de mer)
PNEC		11 mg/l (libérations intermittentes)
PNEC sediment		4,4 mg/kg dw (eau douce)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST
--

(suite de la page 4)

		0,44 mg/kg dw (eau de mer) 0,32 mg/kg dw (sol)
85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts		
	PNEC aqua	0,0131 mg/l (eau marine) 0,131 mg/l (eau douce)
	PNEC	0,036 mg/l (libérations intermittentes) 1,35 mg/l (Station de traitement des eaux usées)
	PNEC sediment	4,61 mg/kg (eau douce) 0,461 mg/kg (eau marine)
	PNEC soil	0,846 mg/kg (sol)
122-99-6 2-phénoxyéthanol		
	PNEC aqua	3,44 mg/l (libérations intermittentes) 0,943 mg/l (eau douce) 0,094 mg/l (eau de mer) 24,8 mg/l (Station de traitement des eaux usées)
	PNEC sediment	7,23 mg/kg dw (eau douce) 0,723 mg/kg dw (eau de mer)
	PNEC soil	1,26 mg/kg dw (sol)

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Ne pas inhale les vapeurs et les aérosols.

- Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné A-P2

- Protection des mains :

En cas de contact prolongé avec la peau, il est recommandé de porter des gants de protection ou d'utiliser une crème protectrice pour la peau.

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- Protection du corps : Vêtements de protection standard.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales en matière d'eaux usées.

F

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 5)

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
- Indications générales.	
- État physique	Liquide
- Couleur :	vert clair
- Odeur :	caractéristique
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- Point de fusion :	non déterminé
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
- Inflammabilité	Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion	
- inférieure :	Non déterminé.
- supérieure :	Non déterminé.
- Point d'éclair :	non applicable
- Température de décomposition :	Non déterminé.
- pH à 20 °C	10,8
- pH :	
- Viscosité :	
- Viscosité cinématique	Non déterminé.
- dynamique :	Non déterminé.
- Solubilité	
- l'eau :	entièremen miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
- Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	1,013 g/cm³
- Densité relative.	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	
- Aspect:	
- Forme :	liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
- Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
- Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
- Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosifs	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 6)

- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
oxydants forts
Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

Oral	LD50	2.410-5.530 mg/kg (mouse) >2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Lapin) (OECD 402) 2.764 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 2 h	>29 mg/l (rat)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

Oral	LD50	1.800 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST
--

(suite de la page 7)

103818-93-5 Alcools, C9-11, éthoxylés propoxylés		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
122-99-6 2-phénoxyéthanol		
Oral	LD50	1.394 mg/kg (ATEmix (17. ATP)) 1.840 mg/kg (rat) 1.394 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (201) (OECD 402)
497-19-8 carbonate de sodium		
Oral	LD50	4.090 mg/kg (IUCLID) 2.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rat) (16 CFR 1500.40) >2.000 mg/kg (201)
78330-20-8 alcool C10, éthoxylé		
Oral	LD50	>300-2.000 mg/kg (rat)
D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8 and C10 alkyl glycosides		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
D-pentose, oligomeric, C10 and C12 alkyl glycosides		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation :

- de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

122-99-6 2-phénoxyéthanol

Oral	NOAEL	700 mg/kg (Rat) (OECD 408)
------	-------	----------------------------

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 8)

- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

LC 50 / 96 h (statique)	1.300 mg/l (Lepomis macrochirus) (OECD 203)
EC 50 / 48 h (statique)	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC 50 / 96 h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
EC 50 / 24 h	2.850 mg/l (Daphnia magna)
EC 50 / 72 h (statique)	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC / 96 h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC / 48 h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts

LC 50 / 96 h	3,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC 50 / 48 h	4,7 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC 50 / 72 h	20 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC	0,508 mg/l (Daphnia magna)
NOEC / 72 h	0,6 mg/l (Algues) (OECD 201)

103818-93-5 Alcools, C9-11, éthoxylés propoxylés

EC 50 / 48 h	13,5 mg/l (dap)
EC50 / 72h	12 mg/l (Algues)

122-99-6 2-phénoxyéthanol

LC 50 / 96 h	344 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
LC 50 / 72 h	>100 mg/l /Literaturw (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
EC 50 / 48 h	>500 mg/l (Daphnia magna)
	>100 mg/l (dap) (OECD 202)
EC50 / 3h	>1.000 mg/l (OECD 209 / ISO 8192)
EC 50 / 72 h	>500 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
NOEC	23 mg/l (Pimephales promelas) (dynamisch)
	9,43 mg/l (dap) (statisch)

497-19-8 carbonate de sodium

LC 50 / 96 h	300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC 50 / 48 h	200-227 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST
--

(suite de la page 9)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Biodégradabilité	~85 % (28 d, OECD 301 C) 100 % (OECD 302 B)
85586-07-8 Sulfuric acid, mono-C12-14-alkyl esters, sodium salts	
Biodégradabilité	90,8 % (OECD 301 D) (EMPLA 67/2007)
Biodégradabilité	>60 % /28 d (OECD 301 B)
122-99-6 2-phénoxyéthanol	
Biodégradabilité	90 % (OECD 301 F)
Biodégradabilité	>90 % (OECD 301A) 80-90 % /28 d (OECD 301 B)
D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8 and C10 alkyl glycosides	
Biodégradabilité	>60 % (28 d OECD 301F)
D-pentose, oligomeric, C10 and C12 alkyl glycosides	
Biodégradabilité	>60 % (28d, OECD 301F)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** n'est pas applicable
 - **vPvB:** n'est pas applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**

- **Altération de la respiration de boue activée communale EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
EC 10 / 0,5 h	>1.995 mg/l (boues activées (DEV - L2)) (OECD 209 (Activated Sludge, Resp. Inhibition Test))
122-99-6 2-phénoxyéthanol	
EC 10 / 17 h	320 mg/l (Belebtschlamm (Methode OECD 209))
EC 50 / 17 h	880 mg/l (Bactéries)

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Pour le recyclage, s'adresser au producteur.

Les recommandations ci-dessus s'appliquent au produit non utilisé (par exemple, les quantités restantes).

Dans le cadre d'une utilisation conforme, le produit se déverse dans les eaux usées.

Élimination conformément aux dispositions réglementaires.

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST
--

(suite de la page 10)

- Code déchet :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

- Emballages non nettoyés : Élimination conformément aux dispositions réglementaires.**- Recommandation :**

V e r s i o n d e l a l i v r a t i o n : Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !

Autres récipients : les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	néant
- ADR/RID, IMDG, IATA	
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR/RID, IMDG, IATA	néant
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR/RID, IMDG, IATA	
- Classe	néant
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR/RID, IMDG, IATA	néant
- 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
- Polluant marin :	Non
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
- "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
--

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 11)

- LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 55

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales :

- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- VOC (CE) 45,8 g/l

- VOCV (CH) 3,50 %

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2023/707.

- Application: Veuillez consulter la fiche technique pour les instructions d'application.

- Registration-Number

- Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement

- Date de la version précédente: 25.03.2025

- Numéro de la version précédente: 1.03

- Acronymes et abréviations:

NOAEL: No Observed Adverse Effect Level

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.11.2025

Révision: 27.10.2025

Numéro de version 1.04 (remplace la version 1.03)

Désignation commerciale : ProCare Universal 70 ST

(suite de la page 12)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

F